

Informations pratiques

Règles de sécurité

Vous êtes les premiers acteurs de votre sécurité, de celle de votre famille et de votre voisinage. Pour éviter désagréments ou problèmes plus graves voici quelques recommandations que nous vous encourageons vivement à respecter.

Installation électrique

Vérifiez régulièrement le bon état de vos prises de courant et des fils de vos appareils électriques. Avant toute intervention, coupez le courant au disjoncteur, même pour changer une ampoule. Ne surchargez pas votre installation avec des prises multiples qui risquent de chauffer et n'abusez pas des cordons prolongateurs. Attention aux variateurs de lampes halogènes qui restent sous tension et sont sources d'incendie.

Enfin, nous vous rappelons que vous ne pouvez pas modifier ou compléter l'installation électrique sans avoir demandé l'autorisation à Semiv.

Les petits plus

Utilisez des cache-prises pour la sécurité de vos enfants en bas âge. Chaque membre de la famille doit connaître l'emplacement des disjoncteurs, vannes et robinets d'arrêt afin de pouvoir couper l'électricité, le gaz ou l'eau en cas de nécessité ou d'absence prolongée. Ne recouvrez pas les radiateurs.

Installation de gaz

Vérifiez régulièrement l'état du flexible de votre cuisinière à gaz et sa date de validité. Ne bouchez pas les grilles de ventilation : elles assurent votre protection en cas de fuite et évitent tout risque d'asphyxie.

D'une manière générale...

Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité (colonnes sèches, extincteurs, plans de sécurité et systèmes de désenfumage). N'encombrez pas les différents accès : couloirs, paliers et escaliers par des vélos, poussettes, cartons, mobilier... Ne stationnez pas votre véhicule dans les zones d'accès pompiers.